

Compte rendu :

***Toutes les femmes sont d'abord ménagères : Histoire
d'un combat féministe pour la reconnaissance du
travail ménager, Camille Robert (2017)***

Lucas Parent-Painchaud

En les considérant d'abord comme des travailleuses, les féministes marxistes transforment les ménagères en actrices politiques du changement social.

– Camille Robert (2017 : 96)

L'idée de rémunérer le travail ménager n'est pas nouvelle ; elle a fait, et fait toujours, l'objet de débats à l'intérieur même des mouvements féministes. Pour comprendre les enjeux soulevés par cette idée forte au Québec, il est important de situer le contexte dans lequel elle y a émergé et les oppositions qu'elle y a rencontrées. C'est ce que propose l'histoire de la lutte pour la reconnaissance du travail des ménagères publié par Camille Robert, candidate au doctorat en histoire à l'Université du Québec à Montréal.

L'autrice de *Toutes les femmes sont d'abord ménagères : Histoire d'un combat féministe pour la reconnaissance du travail ménager* (2017) est également assistante de recherche au Centre d'histoire des régulations sociales (CHRS), en plus d'avoir codirigé un ouvrage collectif sur le travail invisible des femmes en 2018¹. Son premier livre, qui est l'objet de ce compte rendu, traite du travail ménager dans le contexte des revendications de différentes associations féministes au cours du 20^e siècle. Robert en brosse un portrait détaillé en trois temps : l'émergence des féminismes au Québec, les premiers courants féministes-marxistes revendiquant la rémunération du travail ménager et la suite de ces revendications jusqu'en 1985. Inspiré de son mémoire de maîtrise, cet ouvrage réactualise un sujet qui a provoqué beaucoup de débats au sein des mouvements féministes tout au long du 20^e siècle.

L'émergence des féminismes au Québec

Dans le premier chapitre, Robert propose un bref historique des mouvements féministes d'avant-garde au Canada. Elle marque leur arrivée avec la fondation, en 1893, du Conseil national des femmes du Canada par

¹ ROBERT, Camille et Louise TOUPIN. 2018. *Travail invisible : Portraits d'une lutte féministe inachevée*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage.

Lady Aberdeen (Robert, 2017 : 29). Cependant, c'est la Fédération nationale Saint-Jean Baptiste, fondée en 1907, qui retient son attention, car celle-ci défendrait un point de vue « maternaliste » selon l'autrice. Cette perspective veut promouvoir la complémentarité des hommes et des femmes à travers leurs différences définies dans une perspective idéologique où la capacité des femmes à procréer apparaît liée à l'assignation d'un ensemble de caractères spécifiques. Au sein de ces courants différentialistes, la fonction procréatrice est souvent associée à une « supériorité morale des femmes, ancrée dans l'expérience familiale du travail ménager, [qui] permettrait d'assainir la politique » (Robert, 2017 : 32). Les féministes maternalistes conçoivent donc, à la suite de la Première Guerre mondiale, le rôle social des femmes comme ayant une vocation civique de service de reproduction de la société d'une importance comparable au service militaire assigné aux hommes. Cet argument sera récupéré par certains gouvernements de l'époque pour légitimer l'institution d'un « programme d'allocations aux veuves ou aux maris inaptes au travail, qui rendait plutôt les mères redevables à l'État » (Robert, 2017 : 34). Robert oppose ce discours à celui de militantes féministes de la même époque, comme Éva Circé-Côté, qui considèrent le travail ménager comme un travail réel devant être reconnu et traité comme le travail des hommes. Dans l'hebdomadaire syndical *Le monde ouvrier* à la fin des années 1910, Circé-Côté prend position en faveur de la reconnaissance du travail ménager et de l'instauration d'un salaire lui étant associé (Robert, 2017 : 36).

Au cours du 20^e siècle, trois lois sont adoptées pour venir en aide aux mères et aux personnes ayant des enfants à leur charge. La Loi de l'assistance aux mères nécessiteuses (1937) donne une allocation aux femmes en situation de pauvreté extrême, mais on y rattache des obligations d'ordre moral qui rendent l'accès aux allocations très difficile et qui font intrusion dans la vie privée des femmes par une surveillance continue... par des hommes (Robert, 2017 : 42). Vers la fin de la Deuxième Guerre mondiale, afin de parer aux difficultés auxquelles font face les femmes dans ce contexte, la Loi des allocations familiales (1944) est instituée. Ce programme a aussi des visées économiques et idéologiques : « selon Denyse Baillargeon, les allocations familiales visaient d'abord à convaincre les mères de retourner au foyer, tout en soutenant la consommation

d'après-guerre » (Robert, 2017 : 44). Deux décennies plus tard, la Loi sur l'aide sociale (1969) a pour objectif de donner un revenu minimal à toutes les personnes démunies, peu importe le genre ou la responsabilité parentale, mais malgré cet assouplissement dans les conditions d'obtention de l'aide, les femmes sont toujours surveillées et leur soutien gouvernemental est coupé si elles entretiennent des relations avec un homme jugé apte à les supporter financièrement (Robert, 2017 : 46).

Robert termine la première section de son ouvrage en présentant les travaux de la Commission Bird (1967). Commandée par le gouvernement fédéral à la demande insistante de nombreuses associations féministes, c'est la première étude d'envergure sur la situation des femmes au Canada. Loin de se réduire au domaine économique, la commission produit des statistiques sur les différentes situations des femmes de tous les milieux, notamment sur celles des femmes autochtones (Morris, 2016), et aura une grande influence sur les mouvements féministes qui suivront en leur fournissant des données quantitatives.

Le foyer comme lieu de lutte féministe active

Dans le second chapitre, Robert aborde des luttes féministes qui ont eu lieu entre 1969 et 1978. Cette période, marquée par la création du Front de libération des femmes et du Centre des femmes, est riche en nouvelles théorisations et façons de militer. La création du journal *Québécoises deboutte!* à cette période fonde une nouvelle ère d'affirmation et de revendications féministes. Le Front de libération des femmes apporte une interprétation marxiste décisive par la relecture de *l'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État* de Friedrich Engels. Les militantes du Centre des femmes la récupéreront pour souligner l'importance du travail ménager pour la reproduction de la main-d'œuvre et de la société capitaliste dans son ensemble, et ce, en s'appuyant sur des recherches empiriques et sur la commission Bird. Robert écrit : « selon les auteures, l'exploitation économique des ménagères proviendrait essentiellement de la division sexuelle du travail entre la production marchande et le travail privé domestique » (2017 : 67).

S'inspirant de la commission Bird, le Centre de recherche sur la femme produit *L'analyse socio-économique de la femme ménagère québécoise*, qui identifie trois caractéristiques distinctives du travail ménager : l'invisibilité en l'absence de comptabilisation dans le revenu national ; l'exercice de ce travail dans la vie privée et indépendamment dans chaque maison (ce qui rend difficile une union entre travailleuses) ; et la gratuité. Ce dernier point s'expliquerait par le fait que, dans un couple hétérosexuel, le conjoint ne serait pas rémunéré par son employeur pour le travail ménager effectué par sa conjointe et ne pourrait donc pas le redistribuer monétairement à celle-ci. De même, les femmes monoparentales ou prolétaires seraient contraintes d'effectuer deux journées de travail afin d'obtenir un revenu suffisant et d'assurer en même temps un entretien adéquat de la famille. Cette idée de la double journée de travail restera importante dans les revendications féministes qui suivront.

Il est important de souligner que la venue à Montréal en 1973 de deux militantes marxistes, Mariarosa Dalla Costa et Selma James, revitalise la vision que les différentes associations féministes ont des femmes ménagères : « d'un rôle subordonné, le statut de la ménagère devient par la suite une position à partir de laquelle lutter » (Robert, 2017 : 78). On assiste alors à de nombreux débats tournant autour de deux positions sur l'enjeu du travail ménager, soit la résolution par la socialisation ou par le salaire. La première proposition vise à permettre l'émancipation des femmes par leur accès au marché du travail, tandis que la seconde porte le désir de rémunérer le travail *bénévole* qui est déjà effectué par les femmes dans la majorité des foyers.

Les points de vue se multiplient

Dans le dernier chapitre de la monographie, Robert montre par quels réseaux la revendication du salaire pour le travail ménager s'est étendue et de quelle manière celle-ci a été réinterprétée par différents regroupements de femmes. L'explication débute par une description des journaux qui ont succédé à *Québécoises deboutte ! : Les têtes de pioche* abandonne le point de vue marxiste pour critiquer autrement le patriarcat, alors que *La Vie en rose* reprend le cadre d'analyse marxiste et se prononce pour le

salariat du travail ménager (Robert, 2017 : 100). L'autrice enchaîne en évoquant la création de regroupements nationaux comme la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (Afeas). La FFQ n'a pas de point de vue tranché sur l'enjeu de la rémunération du travail ménager, mais promeut des mesures pour une meilleure intégration des femmes dans la sphère publique (Robert, 2017 : 115). L'Afeas est plus claire sur la question du travail ménager, qu'elle considère comme un travail bien réel et d'une grande importance, et promeut également des mesures pour venir en aide aux personnes qui l'exécutent (Robert, 2017 : 120). Robert mentionne encore le cas des groupes de femmes à l'intérieur des plus gros syndicats, où les positions divergent, mais conservent le point de vue de la socialisation du travail ménager, qui vise à ce que les tâches ménagères soient partagées dans l'ensemble de la communauté. Ce point de vue semble revendiquer l'accès au marché du travail comme une émancipation en soi et écarter l'argument contre la double journée de travail (Robert, 2017 : 121).

Finalement, l'autrice présente la création d'organismes de la condition féminine, qui sont, au niveau fédéral, le Conseil consultatif de la situation de la femme (1973) et, au niveau provincial, le Conseil du statut de la femme (1973). L'enquête de Robert se termine en rappelant la recherche *Du travail et de l'amour* commandée par le Conseil du statut de la femme en 1985 et qui, en voulant étudier le travail ménager, propose une histoire des rapports de forces entre les sexes au Québec (Carisse, 1987 : 435). Cette publication établit une définition du travail domestique, distingué du travail ménager, et une synthèse de ce qui en résulte dans la société québécoise treize ans avant la fin du 20^e siècle (Robert, 2017 : 139). L'autrice choisit cet ouvrage pour illustrer un tournant dans la conception de la question du salaire pour le travail ménager : « plus largement, ce travail de recherche marque une contribution décisive à une meilleure compréhension du travail domestique, pensé en termes de rapport social » (Robert, 2017 : 148).

La double journée de travail : du travail ménager à la charge mentale

La lecture de *Toutes les femmes sont d'abord ménagères* permet d'approfondir la compréhension de l'origine et de l'évolution de la notion du travail ménager. L'étude des différentes propositions des mouvements féministes pour la reconnaissance sociale et économique du travail ménager (soit la socialisation, le salaire au travail ménager et les réformes gouvernementales) rend visibles les conditions sociales et collectives de ce travail, plutôt que de le réduire à ses manifestations individuelles. Il me semble également que la lecture marxiste du travail ménager, qui en dévoile l'apport fondamental pour l'entretien de la force de travail et la production de la valeur, reste pertinente aujourd'hui. En effet, cette approche met en lumière les enjeux de la conciliation travail-famille, qui sont intimement liés au partage des tâches ménagères, mais aussi à la charge de travail et de disponibilité exigée dans des emplois typiquement considérés comme masculins (Roberge, 2017). Pour la discipline sociologique, le travail de synthèse historique entrepris par Camille Robert peut permettre d'aborder le sujet de la reconnaissance du travail ménager dans le contexte québécois, d'en apprécier à la fois la genèse et les débats qu'il a pu susciter.

Portant sur la période 1968-1985, l'ouvrage se termine sur une période durant laquelle l'autrice juge que « l'analyse féministe du travail ménager est progressivement délaissée, bien que la question de sa reconnaissance ne soit pas résolue » (Robert, 2017 : 153). On peut néanmoins trouver dans les publications scientifiques des années 1980 des théorisations qui semblent pertinentes pour penser le travail ménager, comme le concept de « charge mentale », qui fait alors l'objet de recherches empiriques par Monique Haicault (1984). De manière contemporaine, ce concept est repris dans la sphère publique et médiatique, notamment dans les bandes dessinées de l'illustratrice Emma qui circulent sur les réseaux sociaux et qui témoignent de l'actualité des enjeux de reconnaissance du travail ménager (Clit, 2017 : Web).

La charge mentale, c'est le fait de toujours devoir y penser.

Penser au fait qu'il faut ajouter les coton tiges à la liste de courses, que c'est le dernier délai pour commander le panier de légumes de la semaine,



Que le petit a encore pris 3 centimètres et n'a plus de pantalons à sa taille,

qu'il doit faire son 2ème rappel de vaccin,

ou que le conjoint n'a plus une seule chemise propre.



La charge mentale repose en quasi totalité sur Les femmes.



*C'est un travail permanent, épuisant,
et c'est un travail **invisible**.*

Extrait tiré de *Fallait demander*,
une bande dessinée de l'illustratrice Emma (2017)².

² <https://emmaclit.com/2017/05/09/repartition-des-taches-hommes-femmes/>.

Bibliographie

CARISSE, Colette (1987). « Louise VANDELAC et al., *Du travail et de l'amour* », *La famille*, vol. 28, no 2-3, pp. 435-438.

CLIT, Emma (9 mai 2017). « Fallait demander », *Emma : Politique, trucs pour réfléchir et intermèdes ludiques* [En ligne] emmaclit.com/2017/05/09/repartition-des-taches-hommes-femmes/ (consulté le 15 juillet 2019)

HAICAULT, Monique (1984). « La gestion ordinaire de la vie en deux », *Sociologie du travail*, vol. 26, no 3, p. 268-277.

MORRIS, Cerise (22 mars 2016 [7 février 2006]). « Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada », *L'encyclopédie canadienne* [En ligne], thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/commission-royale-denquete-sur-la-situation-de-la-femme-au-canada (consulté le 18 décembre 2019)

ROBERGE, Marie-Pier (20 avril 2017). « Salaires inégaux, à qui la faute? », *Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS)* [En ligne], [iris — recherche.qc.ca](http://iris-recherche.qc.ca) (consulté le 15 juillet 2019).

ROBERT, Camille (2017). *Toutes les femmes sont d'abord ménagères : Histoire d'un combat féministe pour la reconnaissance du travail ménager*, Montréal, Éditions Somme Toute, 178 p.